

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Anecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en
Préfecture le

23 DÉC. 2021

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Benjamin MARIAS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Raymond PELLICIER à Nicole BLOC

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20211216-7867A-DE-1-1
en date du 23/12/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-363

OBJET

AVENANT À LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE À LA GESTION DE L'EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNE DE LATHUILE ET LE GRAND ANNECY

Pierre BRUYERE, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 5221-1 et L.5221-2 ;

En application des délibérations concordantes du Conseil municipal de Lathuile n° DL 2019-51 du 18 septembre 2019 et du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2019-427 en date du 26 septembre 2019, le Grand Annecy et la commune de Lathuile sont liés par une convention d'entente intercommunale relative à la gestion de l'eau potable sur la commune de Lathuile, depuis le 1^{er} décembre 2019.

L'Entente ne disposant pas de budget propre, l'article 11-1 de la convention d'entente – qui porte sur la gestion budgétaire et comptable de cette dernière – prévoit notamment que le financement des activités de l'Entente sera assumé directement par ses membres. A cette fin, le Grand Annecy fait l'avance de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement et tient un budget annexe, spécifique à l'Entente. Il prélève ensuite la totalité des coûts liés à l'activité de l'Entente du montant des facturations perçues des usagers de la commune de Lathuile.

Au terme de deux années de fonctionnement de l'Entente, il est constaté que la mise en œuvre de cette article induit des difficultés de gestion et de suivi comptable qui pourraient être levées en intégrant le budget de l'Entente dans le budget annexe du service de l'Eau du Grand Annecy, tout en conservant, en parallèle, un suivi analytique des dépenses, recettes et amortissements.

En outre, le sujet de la prise en charge des emprunts et de leurs amortissements est clarifié entre les deux membres de l'Entente, dans le respect de la convention initiale. Ces ajustements ont fait l'objet d'une présentation à la Conférence de l'Entente le 3 décembre 2021, qui a émis un avis favorable.

Ils doivent être intégrés à la convention d'Entente au moyen d'un avenant joint en annexe.

Ceci étant exposé,

LE CONSEIL DECIDE :

- d'intégrer le budget de l'Entente Lathuile / Grand Annecy dans le budget annexe de l'eau potable du Grand Annecy,
- d'approuver le projet d'avenant à la convention d'entente tel que joint en annexe et la nouvelle rédaction des articles 8, 11-1, 11-3, 14-2 et 18 qui en découle,
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale Lathuile / Grand Annecy.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 88

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.